



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 0963 /CAB.MIN/MINES/01/2015 DU 18 DEC 2015
PORTANT AUTORISATION D'EXPORTATION DES PRODUITS MINIERES
AU PROFIT DE LA SOCIETE BELAIR AFRICAN METAL SARL**

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 81 et 82 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars portant Règlement Minier ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République, et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères spécialement son article 1^{er}. B point 19 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 014/078 du 7 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice Ministres ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, l'Arrêté Interministériel n° 0249/CAB.MIN/MINES/01/2010 et n° 042/CAB/MIN/FINANCES/2010 du 11 août 2010 portant réglementation des activités des entités de traitement et de transformation des substances minérales ;

Considérant la Note-circulaire n°001/CAB.MIN/MINES/01/2011 du 06 août 2001 relative à la prorogation du moratoire accordé aux comptoirs agréés de la filière stannifère ;

Considérant la demande d'autorisation d'exportation des produits miniers introduite en date du 13 novembre 2015 par la société BELAIR AFRICAN METAL SARL et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorables du Cadastre Minier et de la Direction des Mines ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

La société **BELAIR AFRICAN METAL SARL** dont références ci-après :

- Siège social : n° 536, Avenue Général SUMAILI, Quartier Golf, Commune de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga
- Numéro de Registre du Commerce et de Crédit Mobilier : CD/KIN/RCCM/15-B-6061
- Numéro d'Identification Nationale : 01-128-N91339G
- Numéro Import-Export : PM/PP/A/001-15/I005433E/X.

est autorisée à exporter le produit minier ci-dessous défini et quantifié :

- **30 tonnes de concentrés d'étain titrant 55%, soit 0,65 de taux valorisation.**

Article 2 :

A société **BELAIR AFRICAN METAL SARL** est tenue de solliciter de la Direction des Mines ou de la Division Provinciale du ressort, une attestation de transport pour le déplacement en dehors du périmètre des droits miniers ou de carrières de ces produits miniers en vertu desquels il a été extrait ou traité.

Article 3 :

L'exportation de ce produit minier se fera par **un (01) lot de 30 tonnes** des concentrés d'étain, après présentation d'une déclaration d'origine et de vente de ce produit minier, pour contrôle, à la Direction des Mines et/ou à la Division Provinciale des Mines du ressort.

Article 4 :

La société **BELAIR AFRICAN METAL SARL** Sarl est tenue de présenter un exemplaire certifié, par la banque, du bon de paiement des taxes et redevances à l'exportation.

Elle est en outre tenue de transmettre à la Direction des Mines, avec copie au Service des Mines du ressort, un rapport mensuel de ses exportations en quantités et en valeurs marchandes.

Article 5 :

La société **BELAIR AFRICAN METAL** Sarl est tenue de respecter les procédures d'exportation et de rapatriement des recettes en vigueur en la matière.

Article 6 :

Le présent Arrêt tombe caduc lorsque le lot du produit minier marchand visé à l'article 1^{er} ci-dessus sort du territoire national ou lorsque la durée maximale de validité de la déclaration EB aura été dépassée.

Article 7 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 18 DEC 2015


Martin KABWELULU

Ampliations :

Cabinet du Président de la République	1
Cabinet du Premier Ministre	1
Cabinet du Ministre des Mines	2
Secrétaire Général des Mines	1
Direction des Mines	1
CTCPM	1
Div. Provinc. Des Mines et Géologie du ressort	1
Sté BELAIR AFRICAN METAL SARL	1
	10